

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**



Séance du 4 avril 2025

Le 4 avril 2025 à 14h40, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le vendredi 28 mars 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 11

Secrétaire de séance : Madame Nicole AUBOURDY

Délibération n°20

Objet : Conventions de formation professionnelle continue sur les logiciels de l'éditeur ALTAIR-Approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

Absents / Excusés :

M. Thierry NITCHEU, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT, M. Charles DALLARA, M. Philippe CESANA.

Vu

- La loi n°2004-391 du 4 mai 2004, portant sur les actions d'adaptations et de développement des compétences des salariés.
- Le code du travail, notamment ses articles L6313-2 et L6313-6
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;

Considérant

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Etienne utilise plusieurs logiciels de l'éditeur Altair.

Dans le cadre d'évolution de versions de logiciels, il est proposé que les agents puissent bénéficier de formations sur les modules utilisés lors de leurs missions. Plusieurs sessions de formation sont organisées sur 2024-2025 notamment dans le cadre de la spécialité « comptabilité- Gestion ».

Chaque session fera l'objet d'une convention individuelle détaillant les modalités.

Les besoins en formation sont les suivants :

Objectifs CAP Finances	Besoins de  blissement
Objectif 1 : présenter CAP Finances	<ul style="list-style-type: none"> ● Fonctionnalités de CAP Finances ● Ergonomie et fonctionnement de CAP Finances
Objectif 2 : paramétrer CAP Finances - données de base	<ul style="list-style-type: none"> ● Dossier <ul style="list-style-type: none"> - Présentation - Paramètres - PES/ASAP/CHORUS - Imports Numérotation ● Tiers ● Budgets ● Trains ● Comptes ● TVA ● Services analytiques ● Groupes fonctionnels ● Fournitures (pour les commandes) ● Mise en place des visas pour les bons de commandes et les engagements ● Service TVA (si nécessaire)
Objectif 3 : traiter la chaîne dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ● Engagements - Bons de commande (si utilisé) ● Factures Chorus et autres en attente de traitement, le mot de passe technique ● Saisie nouveaux mandats et gestion des mandats non validés ● Numérotation des mandats et transfert trésorerie ● Marchés : option module gestion des marchés ● Procédures spécifiques : rejet, annulation, PJ autonomes,
Objectif 4 : traiter la chaîne recettes	<ul style="list-style-type: none"> ● Saisie nouveaux titres et gestion des titres non validés ● Numérotation des titres et transfert trésorerie ● Les moyens de paiement
Objectif 5 : importer les données de modules externes	<ul style="list-style-type: none"> ● Paie ● Standard (si nécessaire) ● Gestion commerciale (cas des ESAT)
Objectif 6 : rechercher des écritures, suivi des flux	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des bordereaux, suivi des flux ● Grand livre des écritures ● Synthèses
Objectif 7 : élaborer le budget	<ul style="list-style-type: none"> ● Simulations budgétaires ● Saisie et visualisation budgétaire ● Extrapolation, DM ● Gestion des décisions modificatives ● Gestion des virements ● Tableau de suivi budgétaire ● Maquettes ERRD et EPRD
Objectif 8 : traiter les	<ul style="list-style-type: none"> ● Engagements (report - Rattachement)

procédures de fin d'année

- Intérêts courus non éch



- L'Assemblée Délibérante approuve :
- L'accès à la formation dispensée par l'éditeur Altair dans le cadre des évolutions de version de logiciels.
- L'autorisation pour Monsieur le Vice-Président à signer les conventions de chaque formation dans le cadre du plan 2024-2025.
- L'autorisation d'imputation des formations sur le compte 2051 - Budget principal du CCAS

Un exemplaire des documents restera joint au dossier.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 11
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 4 avril 2025

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Nicole AUBOURDY